Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213503147-20260612-2026_41-DE

COMMUNE DE SAINT-SULIAC
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT MALO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance obligatoire du Vendredi 5 Juin 2026

Nombre de membres en exercice 15 - Présents : 12- Votants : 15
Date de convocation : 01/06/2026
L'an deux mil vingt-six, le 6 juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Suliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal BIANCO, Maire.

Présents : M.BIANCO Pascal, Mme ALLAIN Laurence, M.PERDRIEL Erik, Mme BERGER Mathilde, Mme FIQUET Isabelle, M. DENOUAL Jean-Philippe, Mme TAVERNIER Monique, M. VAN HEEMS Frédéric M.BABEY Pierre-Olivier, M JACQUEMONT Mickael, Mme PETRISSANS Florence, Mme MAUCORPS Laura.

Absents excusés : M. BOUVET Rémy a donné pouvoir M.JACQUEMONT Mickaël, Mme VERGER Laurence a donné pouvoir à Mme ALLAIN Laurence, M. LEFEUVRE Aymeric a donné pouvoir à M.BIANCO Pascal.

Secrétaire de séance : Laurence ALLAIN

DELIBERATION N°2026-41

Objet : ELECTION SÉNATORIALES : ELECTIONS DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le 5 juin 2026 à 18h30.,

VU le code électoral, notamment ses articles L. 284 à L. 299 relatifs à l'élection des sénateurs

VU les articles R. 130 à R. 136 du code électoral relatifs à la composition du bureau électoral,

Vu le décret N°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 mai 2026 fixant le nombre des délégués titulaires, délégués suppléants et délégués supplémentaires ainsi que le mode de scrutin en vue de l'élection des sénateurs d'Ille et Vilaine le 27 septembre 2026 et son annexe,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213503147-20260612-2026_41-DE

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner les délégués et suppléants chargés de participer à l'élection des sénateurs
Le renouvellement de la série 2 des sénateurs figurant au tableau n°5 annexé au code électoral interviendra le dimanche 27 septembre 2026. Il convient de désigner les délégués et leurs suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.
Le collège des « grands électeurs » est composé :
- des députés
- des conseillers régionaux du département
- des conseillers généraux
- des délégués des conseils municipaux ou des suppléants de ces délégués.

Le Président ouvre la séance et rappelle les dispositions du Code électoral, du décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 et de la circulaire ministérielle du 6 mai 2026 fixant la réunion de tous les conseils municipaux de France ce vendredi 5 juin 2026.

Le Président constate que la condition de quorum est remplie *(Note : si le quorum n'est pas atteint, le scrutin est reporté de droit au mardi 9 juin 2026)*.
Il expose que la population municipale de la commune s'élève 1 071habitants. En application des articles L. 284 et L. 285 du Code électoral, la commune doit procéder à la désignation de :

- 3 délégués titulaires
- 3 suppléants

Le Président invite le Conseil **municipal à constituer le bureau de vote, composé des deux conseillers les plus âgés et des deux conseillers les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin,**
le secrétaire de séance assurant les fonctions de secrétaire du bureau.

Il s'agit de Mr DENOUAL et de Mme TAVERNIER
Et de Mmes MAUCORPS et PETRISSANS ;

Après constitution du bureau électoral ;

Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :
Liste A : présentée par BIANCO Pascal

M BIANCO Pascal ; Mme ALLAIN Laurence ; M BOUVET Rémy ; Mme MAUCORPS Laura ; M PERDRIEL Erik ; Mme PETRISSANS Florence

***Élection des délégués* titulaires**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15

Ont obtenu : - ***liste A*** : 15 voix

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213503147-20260612-2026_41-DE

***Élection des délégués* suppléants**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15

Ont obtenu : - ***liste A*** : 15 voix

M. le Maire proclame les résultats définitifs

Article 1 :
Sont proclamés élus délégués titulaires pour participer à l'élection des sénateurs :

1. M. BIANCO Pascal
2. Mme ALLAIN Laurence
3. M BOUVET Rémy

Article 2 :
Sont proclamés élus suppléants :

1. Mme MAUCORPS Laura
2. M PERDRIEL Erik
3. Mme PETRISSANS Florence

Le Maire est chargé de transmettre le procès-verbal de l'élection et l'ensemble des pièces requises à Monsieur le préfet conformément aux dispositions du Code électoral.

,

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pascal BIANCO

